

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

**portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Saint-André-de-Roquelongue au lieu-dit « La Rivière » déposée par la société « CPV SUN 40 »**

Par arrêté préfectoral du 11 mai 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 05 juin 2023 au mercredi 05 juillet 2023 à 18 heures.

### Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Saint-André-de-Roquelongue porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu dit « La Rivière » sur des friches agricoles.

Le parc est constitué de 4 entités clôturées totalisant 8,4 ha pour une puissance de 8,5 MWc. Les panneaux fixes sont de 2,9m de hauteur maximale et situés à 1m du sol.

Le site comprenant 5 bâtiments techniques pour une surface de plancher globale de 92 m<sup>2</sup>, des pistes sur 4 km et une citerne de 120 m<sup>3</sup>.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. André HIEGEL, officier supérieur de gendarmerie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue, siège de l'enquête – 35 rue de la Mairie – 11200 Saint-André-de-Roquelongue, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-saint-andre-de-roquelongue/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Saint-André-de-Roquelongue aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire

- enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue .
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-saint-andre-de-roquelongue/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête soit le 05 juillet 2023 à 18 heures :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-André-de-Roquelongue – 35 rue de la Mairie – 11200 Saint-André-de-Roquelongue, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque Saint-André-de-Roquelongue au lieu-dit « La Rivière »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
[parc-solaire-saint-andre-de-roquelongue@democratie-active.fr](mailto:parc-solaire-saint-andre-de-roquelongue@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

- Saint-André-de-Roquelongue, Boutenac, Bizanet, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Villesèque-des-Corbières, Fontjoncouse, Thézan-des-Corbières et Montsérét.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue – 35 rue de la Mairie – 11200 Saint-André-de-Roquelongue :

- lundi 05 juin 2023 de 09 h à 12h,
- lundi 19 juin 2023 de 09h à 12h,
- mercredi 05 juillet 2023 de 15h à 18h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Saint-André-de-Roquelongue ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « CPV SUN 40 » – 966 avenue Raymond Dugrand immeuble Le Blasco –CS 66014 - 34060 Montpellier. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Mathieu PINCHARD, responsable régional Sud de la société Luxel. - mobile : 06 71 71 53 83 @ : [m.pinchard@luxel.fr](mailto:m.pinchard@luxel.fr)